

ANNEXE 1 -

Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-12-24	Comité du Cher d'athlétisme	77 502 055 500 030	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024-2025 pour l'organisation de la seconde édition du marathon du Cher	35 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 75 % versés dès la notification Solde : 25 % versés sur présentation des justificatifs demandés	2025-16-01_2026-06-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-04-17	BOURGES XV	50 125 063 300 028	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général pour l'année 2025	38 525,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 75 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la notification Solde : 25 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la production des justificatifs demandés	2025-04-28_2026-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-03-31	Association VIERZON roller-hockey	45 274 178 800 015	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général pour l'année 2025	33 835,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 75 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la notification Solde : 25 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la production des justificatifs demandés	2025-04-11_2026-08-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-06-02	Cher emploi animation	35 248 028 900 037	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 pour la réalisation des actions suivantes au titre des politiques jeunesse et environnement : - prise en charge des frais de déplacements des animateurs et éducateurs sportifs (1), - organisation de l'animation J'M Bouge (2), - organisation de l'action Vac S'y (3), - mise en oeuvre du programme d'animations sur le thème "les liens entre l'homme et la biodiversité" (4).	(1) 24 000,00 € (2) 3 000,00 € (3) 1 500,00 € (4) 5 864,00 €	Aide en numéraire	(1) Échelonné : Acompte : 75 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la notification Solde : 25 % versés au vu des justificatifs demandés (2) et (3) Unique (4) Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % versés au vu des justificatifs demandés	(1) 2025-07-03_2026-06-30 (2) et (3) 2025-07-03_2026-02-28 (4) 2025-07-03_2026-02-28		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-05-13	(1) BOURGES football club (2) SM10 pro BOURGES	(1) 89 973 443 800 018 (2) 92 772 240 500 010	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 pour l'aide à : 1- la formation et la communication, 2- aux déplacements.	(1) 21 755,00 € (2) 35 175,00 €		Échelonné (1) Acompte : 75 % dans un délai maximal de trois semaines à compter de la notification Solde : 25 % dans un délai maximal de trois semaines à compter de la production des justificatifs demandés (2) Acompte : 75 % dans un délai maximal de trois semaines à compter de la notification Solde : 25 % dans un délai maximal de trois semaines à compter de la production des justificatifs demandés	(1) 2025-04-10_2026-08-31 (2) 2025-04-10_2026-08-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
---------------	--------------	--------------------	---------------------	--------------------	-----------	-------------	------------	-------------------------	----------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ

Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention